LA VIE NATIONALE

RÉACTIONS

Après la publication de la requête des «deux cents»

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Il y a quelques citoyens en Suisse qui béniraient aujourd'hui le ciel de les avoir frappés d'un solide rhumatisme articulaire le jour où ils ont eu la malencontreuse idée de signer la trop fameuse « requête des deux cents ». S'ils occupent une place dans l'administration ou s'ils ont un commandement dans l'armée, ils sont menacés de subir le sort qu'ils prétendaient réserver à ces « personnes dont l'activité s'est révélée préjudiciable au pays » (point 5 de la pétition), entendez à quiconque, magistrat, fonctionnaire ou officier, qui refusait de s'aligner selon l'ordre établi à Berlin au temps les grandes victoires de l'Axe.

L'un des signataires, président d'un Grand Conseil, s'est retiré déjà de la vie publique, un autre a fait publiquement son « mea culpa », reconnaissant qu'il avait commis, en novembre 1940, la maîtresse gaffe de sa vie. Il en est cependant qui se hérissent, qui n'acceptent pas d'être ainsi cloués au pilori pour avoir simplement demandé — c'est du moins ainsi qu'ils expliquent leur geste — que le peuple suive ses autorités responsables jusqu'au bout de la politique de neutralité. Ceux qui raisonnent ainsi nous donnent une fois de plus la preuve d'un jugement politique débile et confus. La neutralité, pour la Suisse, est une défense et non une soumission ou une abdication. Elle ne nous commande pas de rester indifférents et passifs en face des dangers que courent notre indépendance et notre existence nationale, encore moins de décerner des brevets de civisme aux Suisses indignes tombés sous la dépendance morale ou matérielle de l'étranger.

Il est vrai que le bruit fait à l'extrême-gauche et dans certaines de ses succursales autour de cette condamnable pétition n'est pas de nature à rendre le sens commun aux égarés qui l'ont signée. Qu'ils n'acceptent pas d'être accusés de trahison, on les comprend et ils ont le droit, aux aussi, de se défendre contre la démagogie déchaînée.

Ils se consoleront sans doute en lisant les judicieux propos — judicieux et équitables — que leur consacrait samedi dans la « Nouvelle Gazette de Zurich » un homme qui aurait pourtant toutes les raisons de leur garder une longue rancune: M. Ernest Schürch, ancien rédacteur en chef du « Bund », l'un des « journalistes éminents » que visait sans aucun doute la requête. Eh bien ! M. Schürch déclare ceci: « Personne n'a le droit d'associer aux traîtres les signataires de la pétition. Nous devons mettre l'opinion en garde contre une agitation factice... Celui qui s'est trompé n'a pas à rentrer sous terre. Qu'il reconnaisse son erreur, comme l'a fait déjà un des signataires. »

Voilà, ce me semble, l'une des opinions les plus autorisées qui aient été exprimées sur cette affaire. Elle prend en tout cas un poids que n'auront jamais ces claironnantes indignations qu'on voudrait nous faire prendre pour du patriotisme alarmé.

G. P.

Le procès d'une affaire de trafic de pièces d'or à Genève. — GENÈVE, 28. La 3me cour pénale fédérale, siégeant à la salle de l'Alabama, à Genève, s'est occupée, lundi, d'une affaire dans laquelle est inculpé un courtier genevois qui a à répondre de la vente en mars et avril 1945 de 5000 pièces de 20 fr. en or à raison de 40 à 41 fr. la pièce, opération qui lui rapporta un bénéfice de plus de 47,000 fr. Le département fédéral de l'économie publique requiert une amende de 5000 fr. et d'une part de 30,000 fr. de gain ainsi réalisée.

Au cours de l'audience, l'accusé a expliqué qu'étant « livreur attitré de boart » de la Confédération, cette dernière le payait en or, attendu que pour se procurer ce diamant industriel, il était obligé de vendre de l'or au prix du marché noir. Des fonctionnaires fédéraux sont entendus. Ils admettent l'exactitude des déclarations fournies par le courtier genevois et précisant que ce dernier a toujours agi correctement envers l'office fédéral pour l'industrie et le travail, tout en relevant les services que le courtier a rendus à la Confédération en se procurant à tout prix du diamant, dont l'industrie horlogère suisse avait un urgent besoin. L'accusation maintient ses réquisitions, cependant que le défenseur demande l'acquittement de son client.

Le jugement sera rendu dans quelques jours.

— A Lausanne, Mme Cécile Meystre-Clot, 28 ans, mère d'un enfant, occupée à nettoyer sa cuisine samedi après-midi, détacha le tuyau d'amenée du gaz. Le robinet étant resté ouvert, elle a été asphyxiée.

— Le conseil exécutif élargi du parti national des paysans, artisans et vignerons, réuni lundi après-midi à Lausanne, a décidé de participer à l'élection au Conseil d'Etat vaudois et a présenté la candidature de M. Albert Potterat, agriculteur et député à Yvonand.

Naissances

Michel TARDIN a la grande joie d'annoncer l'heureuse naissance de sa petite sœur

Christiane - Marguerite

le 27 janvier 1946
Comba-Borel 17 Maternité

Monsieur et Madame Ernst SCHUDEL-CAMENZIND ont la joie d'annoncer l'heureuse naissance de leur fils

Peter

28 janvier 1946
Bezirksspital, Interlaken Grindelwald

Monsieur et Madame Georges BARBEZAT ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Jacques-François

28 janvier 1946
Maternité Sablons 12

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

«Pour la vieillesse»

C'est avec satisfaction que la Fondation « Pour la vieillesse » voit dans le régime transitoire de l'assurance vieillesse, dès le 1er janvier 1946, l'un des premiers couronnements de ses efforts de plus de vingt-cinq ans.

Mais il circule dans le pays tant d'erreurs à ce sujet que la Fondation est obligée de rappeler ici ce qu'a fort bien montré M. Camille Brandt, conseiller d'Etat de Neuchâtel, de la nécessité de la Fondation « Pour la vieillesse » :

La Fondation « Pour la vieillesse » a encore, dans l'avenir, un rôle important à jouer, cela même après l'institution du régime définitif de l'assurance vieillesse.

Son effort essentiel se portera sur l'aide aux vieillards au-dessous de la limite d'âge usés et vieillis avant le temps par la maladie et les infirmités, aux vieillards étrangers, aux maisons de vieillards et à tous les cas particuliers qui ne remplissent pas les conditions réclamées par l'assurance vieillesse.

L'opinion du magistrat neuchâtelois, qui a tant travaillé pour l'assurance vieillesse, méritait d'être connue, et cela d'autant plus qu'elle est bien dans l'esprit des créateurs de la Fondation « Pour la vieillesse », à laquelle notre peuple saura donner les moyens de continuer son œuvre bienfaisante.

Répartition de la Loterie romande

La Société neuchâteloise d'utilité publique, délégation à la Loterie romande, a procédé à la répartition de la part nette du canton de Neuchâtel aux bénéfices de la Loterie romande pour les 46me et 47me tranches.

Une somme de 35,000 fr. est mise à la disposition du Conseil d'Etat pour le fonds de rénovation et d'assainissement des chemins de fer secondaires, le fonds cantonal d'entraide aux chômeurs, l'œuvre de secours occasionnés par la mobilisation et secours aux rapatriés, l'Office social neuchâtelois.

Les dons suivants ont été attribués: Fonds cantonal pour la vieillesse 6000 francs; Hospice des vieillards des Bayards, pour réparations urgentes 1000 fr.; Office neuchâtelois du tourisme 4000 fr.; Pouponnière neuchâteloise, réfection de la buanderie 5000 fr.; Amies de la jeune fille, Couvet 300 fr. Cette répartition a été approuvée par le Conseil d'Etat.

Un jubilé au château

La chancellerie d'Etat nous communique :

Mme Nelly Chopard, téléphoniste au château, a célébré hier le 25me anniversaire de son entrée dans l'administration cantonale.

LA VILLE

Après une batterie à la patinoire de Monruz

Nous avons signalé hier que la police avait dû intervenir dimanche après-midi à la patinoire de Monruz où des jeunes gens se battaient. L'enquête qu'elle a ouverte est terminée. Elle a fait rapport contre sept patineurs. La bagarre avait été provoquée par un jeune Suisse allemand dont la mauvaise conduite sur la patinoire avait exaspéré d'autres patineurs.

AU THÉATRE

Le « Cocu magnifique »

de Crommelinck

C'est incontestablement une des pièces les plus marquantes de la saison qui a été donnée hier soir sur notre scène — avec une distribution de choix: Madeleine Renaud, Jean-Louis Barrault ! — par le Théâtre de Lausanne. Le « Cocu magnifique », par l'outrance avec laquelle l'auteur — un écrivain flamand: Crommelinck — a peint le caractère principal, a pu surprendre le public. Ce n'est pas étonnant. La pièce avait déjà déconcerté, à l'époque où elle fut créée par Pitoëff, au lendemain de l'autre guerre, les Parisiens eux-mêmes. Où situer cette comédie qui n'en est pas une, cette tragédie qui n'en n'est pas une ? Un bon critique, Robert Kemp, la place à mi-chemin entre Molière et Alfred Jarry. Ce n'est pas mal trouvé. Pourtant la figure de Bruno est autre que celle de Sganarelle, elle n'a pas non plus le burlesque prodigieux d'Ubu-Roi. Le drame est partout dans cette pièce, et on ne le prend pas au sérieux !

En vérité, elle se ressent surtout beaucoup du milieu où elle est née. Elle rappelle assurément les grands peintres flamands. Parce qu'elle est haute en couleur d'abord. Par son excès aussi. Par le lyrisme enfin qui, sous l'outrance, coule à plein bord. Quelles surprenantes envolées de poésie à côté de l'atmosphère de paroxysme où nous baignons souvent ! Et quels mots magiques trouve Bruno pour définir son amour et son malheur — où ce qu'il croit tel !

Imaginez un cadre très simple, volontairement vague: un milieu qui n'est ni de rustres, ni d'intellectuels. Un jeune homme adore sa jeune femme. Leurs transports sont, pour ainsi dire, les nôtres ! Mais la jalousie le prend — sans objet. Au fond, il s'agit d'une folie dans tout le sens du terme. Il est persuadé que Stella lui ment. Un personnage étonnant, Estrugo, qui ne dit rien, qui sert néanmoins de confident, qui est surtout l'âme damnée de Bruno, est là pour donner corps, par son silence même, aux fureurs du jaloux. Celui-ci, comme on pense, torture son aimée. Plutôt que le doute, il en vient à souhaiter une infidélité réelle. Stella va jusqu'à obéir à ce vœu étrange. Au troisième acte, nouveaux rebondissements: on pense si l'imagination du présumé cocu est fertile en suspicions. Jusqu'au moment où, dans la scène finale, un autre ravit la jeune femme — et même alors le jaloux croit à une comédie qu'on lui fait pour lui masquer le véritable coupable. On touche alors le fond de ces cercles infernaux dans lesquels s'enlise la jalousie, ce mal qui ne cesse de trouver son aliment en lui-même...

Jean-Louis Barrault a rendu le rôle de Bruno avec une intensité extraordinaire. Il a passé par toute la gamme des sentiments confus et exacerbés de son personnage avec la maîtrise qui fait de lui le grand acteur tant de fois admiré à l'écran. Et, à côté de lui, quelle magnifique artiste que Mme Madeleine Renaud ! Il y a longtemps qu'il ne nous avait été donné de la voir sur scène ou dans un film. Elle est toujours semblable à elle-même, sensible et originale, créant un rôle avec un art consommé où se mêle un brin de coquetterie. Insistons aussi sur le jeu d'Estrugo, tout en mimique, difficile à réaliser par là-même, mais qu'a parfaitement réussi M. Roger Blin. Le meilleur éloge que l'on peut faire enfin de la troupe du Théâtre de Lausanne est d'avoir été en tout point à la hauteur des deux vedettes françaises. Mais cela n'a pas de quoi surprendre avec des noms comme Mmes Cavadaski et Nanine Rousseau du côté des femmes et, du côté des hommes, comme P.-H. Wild, Hugues Wanner, etc.

R. Br.

Le prêt de la ville de Neuchâtel à la société Exel

Depuis quelque temps déjà, on parle beaucoup à Neuchâtel des sommes considérables que la commune a prêtées à la société Exel dont l'activité est de financer la vente à tempérament d'appareils électriques. L'affaire a déjà été évoquée au Conseil général lors de la dernière séance de cette autorité. Elle le sera encore, croyons-nous savoir, le 4 février prochain. Pour couper court aux rumeurs qui circulent et dont il a déjà été fait état dans la presse, nous nous bornerons à exposer les faits, tels que nous avons pu les apprendre.

~~~

En feuilletant le rapport de gestion de 1941, l'on constate que la Ville a investi, cette année-là, une première somme dans Exel. A la page 112, sous rubrique débiteurs et participation, on lit que la commune a prêté 170,000 fr. En 1942, cette somme s'élève à 180,000 fr. Elle tombe en 1943 à 61,749 fr. 80. Tous ces prêts ont été remboursés à leur échéance. Enfin, en 1944, figure le chiffre de 800,000 fr. C'est cette somme au montant considérable qui est à l'origine des bruits dont nous parlons.

Voici dans quelles conditions le prêt a été accordé à l'entreprise susmentionnée: Le 22 mai 1944, la Ville avait contracté un emprunt de quatre millions à la Bâloise, compagnie d'assurances, à des conditions intéressantes. Dans le rapport à l'appui de l'arrêté qui était soumis au Conseil général, on lisait que le Conseil communal avait pris des mesures nécessaires pour assurer le placement à court terme des capitaux dont il n'avait pas un besoin immédiat et pour les mobiliser à sa convenance. En d'autres termes, il s'agissait de faire travailler les disponibilités et de ne pas laisser des capitaux au chômage, pratique qui est courante dans une commune telle que Neuchâtel où l'on enregistre un très fort mouvement d'espèces qui correspond au chiffre d'affaires. La tâche du directeur des finances est de veiller à ce que les capitaux soient si possible productifs. Il agit là dans le cadre des dispositions légales sous réserve des compétences du Conseil communal dont nous parlerons plus loin.

C'est dans ces conditions que le directeur des finances alors en fonctions, M. Gérard Bauer, aujourd'hui attaché commercial de Suisse à Paris, prêta, le 14 juin 1944, 800,000 fr. — reliquat des 4 millions de la Bâloise — à la société Exel. Ce prêt était remboursable à raison de 300,000 fr. en 1945 et 500,000 fr. en 1946. Les 300,000 fr. ont été effectivement remboursés dans le courant de l'année dernière, conformément aux conventions. Cette année-ci, Exel doit rembourser le reste, par tranches mensuelles de 100,000 fr. La première échéance tombe le 31 janvier prochain. Il est à noter qu'Exel n'a formulé, à notre connaissance, aucune demande officielle de prorogation de remboursement pour cette première tranche.

Comme on voit, la société débitrice de la Ville a jusqu'ici régulièrement fait face à ses engagements. N'étant pas prophète, nous ne pouvons pas dire ce qu'il adviendra des échéances de 1946. Mais même une prorogation de ces dernières ne prouverait pas à elle seule que les fonds de la Ville investis dans Exel soient compromis.

Il n'en reste pas moins que les inquiétudes qui se sont fait jour dans l'opinion publique sont compréhensibles et explicables si l'on considère d'une part le fait qu'Exel a investi une somme importante dans une société qui lui touche de près et qui est passablement discutée aujourd'hui, et d'autre part les conditions dans lesquelles la Ville a consenti le prêt à Exel.

Il y a tout d'abord l'article 77 de la loi sur les communes qui dispose :

... Les Conseils communaux placent les capitaux disponibles du fonds des ressortissants, ainsi que les autres capitaux de la commune, soit en titres de la Confédération, de l'Etat de Neuchâtel, des autres Etats confédérés, de la Banque cantonale neuchâteloise, des communes du canton ou autres valeurs de tout repos, soit en prêts aux particuliers, garantis par hypothèques suffisantes et en premier rang.

Or, on veut savoir précisément si les prêts consentis par la Ville, dans le cas qui nous occupe, étaient des « valeurs de tout repos » ou de quelles garanties ils étaient entourés.

~~~

D'autre part, le chef du dicastère des finances actuel, répondant à la question d'un conseiller général, a déclaré que le prêt à Exel de 500,000 francs conclu par M. Gérard Bauer, à l'époque directeur des finances, a été consenti sans que le Conseil communal fût saisi de l'affaire. Cette déclaration a également causé une certaine surprise. Il est à noter toutefois que les autorités auraient très bien pu avoir connaissance de l'affaire. Car le prêt extraordinaire de 800,000 fr. figurait régulièrement dans le rapport de gestion de 1944. Ni le Conseil communal, ni le Conseil général, ni la commission de gestion du Conseil général, ni le contrôle des communes n'ont demandé alors d'explications sur ces investissements et n'ont cherché à savoir quelle était la nature de ces placements.

~~~

Voilà, brièvement résumée, la situation à ce jour. Pour plus amples informations, il faut attendre la date du 31 janvier, à laquelle Exel doit rembourser la première tranche de 100,000 fr. pour 1946, ainsi que les explications que donnera vraisemblablement le président du Conseil communal à la prochaine séance du Conseil général. Ajoutons que M. Gérard Bauer est revenu, ces jours, de Paris pour s'entretenir de la question avec ses anciens collègues.

Crédits en faveur de travaux d'urbanisme

Le Conseil général, dans sa prochaine séance, aura à examiner un rapport du Conseil communal concernant l'utilisation d'une partie des sommes disponibles au compte d'application de la succession Erhard Borel.

L'exécutif propose d'adopter l'arrêté suivant :

Article premier. — Une somme de 16,750 fr. sera prélevée du compte d'application de la succession Erhard Borel en vue de couvrir les frais d'études concernant l'application du plan directeur.

Art. 2. — Une somme de 98,600 fr. sera prélevée du compte d'application de la succession Erhard Borel à raison de 9 annuités de 10,000 fr. et d'une annuité de 8600 fr. pour couvrir les frais d'assainissement et de reconstitution historique du fossé du donjon et de la terrasse de la Collégiale.

Nous reviendrons prochainement sur les travaux auxquels seront affectés ces crédits.

VAL-DE-RUZ

MONTMOLLIN
Un météore

(c) Vendredi, vers 6 heures du matin, plusieurs personnes ont aperçu le passage d'un bolide se dirigeant vers le sud.

Le tremblement de terre

(c) Les différentes secousses ont également été ressenties chez nous de façon plus ou moins violente mais sans causer aucun dégât.

CERNIER
Avec nos gymnastes

(c) C'est devant une salle comble que la Société de gymnastique, section de Cernier, avec la collaboration des sous-sections de dames, pupillettes et pupilles, a donné sa soirée annuelle, samedi 26 janvier 1946, à la halle de gymnastique.

Le travail individuel aux barres parallèles et au cheval fut apprécié de chacun. L'arrivée en scène des pupillettes, en barque à voile, était d'un bel effet. Des productions exécutées par les dames, le ballet costumé « C'est l'été » fut vivement applaudi. Il en fut de même pour les préliminaires que présenta la section hommes, bien qu'on enregistrât, dans les deux cas, quelques défaillances de mise au point. Un couple suisse allemand charma les spectateurs par une danse tyrolienne.

La comédie en trois actes de Guy Berger « C'est si simple d'aimer », d'allure vive et gaie, aux reparties promptes, dérida les plus moroses. A signaler la présentation originale avec laquelle un des gymnastes, M. Pierre Bolle, annonça toutes les productions et qui donna une note de bon aloi à toute la soirée.

Puis ce fut la traditionnelle soirée familière animée comme à l'accoutumée.

DOMBRESSON
In memoriam, Adolphe Jalla

(c) En cette seconde quinzaine de janvier est parvenue dans notre paroisse la nouvelle du décès, survenu à Mabumbu, de M. Adolphe Jalla, missionnaire au Zambèze durant 56 ans. Ce vaillant pionnier de la cause missionnaire s'en est allé à 82 ans, au moment où il travaillait encore à un dictionnaire en langue indigène. Ce départ a eu un écho dans la paroisse, M. Jalla ayant épousé Mlle Elisabeth Burger, autrefois institutrice dans notre collège et dont la famille habite encore parmi nous.

Au début du culte de dimanche, le pasteur James Perrin évoqua la mémoire de ce bon ouvrier, auquel notre Eglise gardera un souvenir affectueux et reconnaissant.

Rappelons qu'à l'occasion du jubilé de la Mission du Zambèze, M. Jalla avait reçu du roi d'Angleterre une distinction honorifique bien méritée.

AUX MONTAGNES

LA BRÉVINE
Nouveaux citoyens

(c) Samedi soir, le Conseil communal avait convoqué les jeunes gens et les jeunes filles qui vont atteindre vingt ans dans le courant de l'année.

Les représentants des autorités prononcèrent des paroles de circonstance. Le pasteur André, après avoir donné quelques conseils aux jeunes, rappela ses souvenirs de l'année 1926 où lui-même débutait dans son ministère à la Brévine.

Une collation termina cette modeste manifestation qui se déroula dans le meilleur esprit.

VAL-DE-TRAVERS

FLEURIER
Un cambriolage

(c) Dernièrement, un ou deux cambrioleurs se sont introduits en fracturant une fenêtre dans l'immeuble du Chapeau-de-Napoléon, complètement inhabité pendant l'hiver et propriété de M. J. Gammeter, de Fleurier.

Après avoir pénétré dans le restaurant, le ou les coupables se sont rendus à la cave où ils ont fait main basse sur deux douzaines de bouteilles et chopines de vin.

La gendarmerie de Fleurier a ouvert une enquête afin d'identifier les cambrioleurs qui ont laissé des empreintes digitales.

Un immeuble lézardé

(c) L'un des immeubles de l'usine à gaz a eu sa façade lézardée par le tremblement de terre de vendredi dernier.

LES BAYARDS
Le cinéma scolaire

(c) La semaine passée nos élèves ont eu le privilège d'assister à une séance de cinéma très instructive donnée par M. Emmanuel Zurcher, instituteur, à Serrières. Ce fut une excellente leçon d'histoire naturelle et de géographie. Cette séance a permis aux membres du corps enseignant et aux quelques grandes personnes présentes de se rendre compte de l'utilité du cinéma dans l'enseignement.

VIGNOBLE

CORTAILLOD
Reconnaissance civique

(c) Il existe à Cortaillod un comité des soupes économiques qui, en temps normal, distribue gratuitement pendant les deux ou trois premiers mois de l'année, un excellent potage à une soixantaine de familles de la localité. Ces soupes sont également mises en vente à un prix abordable pour chacun. Dans leur séance de la semaine dernière, les membres de ce comité ont constaté que l'un d'entre eux, M. Auguste Pochon, ancien président de commune, en faisait partie depuis plus d'un demi-siècle.

C'est en effet le 29 décembre 1895, que M. Auguste Pochon est entré dans ce comité de bienfaisance. Toujours bénévolement et gratuitement, ce dévoué citoyen y a rempli les tâches de magasinier et de trésorier. Il en est devenu le véritable animateur, surveillant la cuisson de savoureux potages et veillant avec quelques collègues, à la distribution.

Agé de 80 ans, M. Pochon a témoigné le désir de se retirer du comité des soupes, mais ses collègues ne l'entendirent pas ainsi. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de sa riche expérience, à l'unanimité, ils le nommèrent administrateur honoraire, ce titre n'entraînant aucune obligation pour M. Pochon, mais lui conservant tous ses droits délibératifs au sein du comité. Chacun, à Cortaillod, sera heureux de cette distinction spéciale accordée à un citoyen qui s'est toujours efforcé d'accomplir avec dévouement sa tâche, au mieux des intérêts de la collectivité.

BEVAIX
Inauguration des nouveaux vitraux et des nouvelles cloches

(c) Bevaix inaugurait dimanche les cinq nouveaux vitraux et les deux nouvelles cloches du temple, dons offerts in memoriam. Pendant la sonnerie des cloches qui dura un quart d'heure, la foule se pressait dans l'église qui était trop petite pour abriter tout le monde. Plusieurs personnalités étaient présentes, entre autres M. Etienne Perret, délégué du synode neuchâtelois, M. Willy Frey, pasteur à la Chaux-de-Fonds, ancien conducteur spirituel de notre paroisse, les pasteurs des villages voisins et M. Wasem, créateur des vitraux.

Le Chœur mixte de l'Eglise, le Chœur d'hommes et la fanfare de la Croix-Bleue prêtaient leur concours à cette cérémonie solennelle.

Après l'invocation et le chant d'ouverture, M. Ami Dubois, président de commune, prononça un fort beau discours. Ensuite, M. DuPasquier, pasteur de la paroisse, parla de la maison de Dieu et rappela les différentes étapes de la vie religieuse du village. Son exposé fut entrecoupé par la sonnerie des deux nouvelles cloches, celle de la paix et celle de l'espérance. M. Perret, délégué du synode, nous apporta de sa voie chaude et profonde de fort belles paroles.

Les vitraux firent l'admiration de tous. L'idée fondamentale de l'œuvre entière de l'artiste est l'offrande. A l'issue de la cérémonie, une collation fut offerte aux invités qui se réunirent au restaurant du Cygne, où de nouveaux discours furent prononcés.

BOUDRY
Assemblée générale de la Société d'agriculture et de viticulture du district de Boudry

Samedi a eu lieu à la grande salle du collège de Boudry l'assemblée générale de la Société d'agriculture et de viticulture du district de Boudry.

M. James Perrochet, président de la société, a fait un exposé sur la situation agricole et la marche de la société en 1945. M. Paul-Henri Burgat, secrétaire de la société et gérant de l'office commercial, a donné ensuite un aperçu de la situation financière de la société et de l'office commercial.

Après les nominations statutaires et la distribution des récompenses aux domestiques de campagne et aux vignerons, et des diplômes aux employés et domestiques pour années de service, M. Sandoz, professeur à l'Ecole d'agriculture de Cernier, a donné lecture d'un rapport sur les résultats du concours de cultures organisé en 1945.

Enfin, l'assemblée générale s'est terminée par un exposé de M. Georges Udriet sur la formation d'une coopérative pour la vente du bétail de boucherie.

SAINT-BLAISE
Des cachots de la Gestapo au camp de Dachau

(c) C'est sous ce titre que le pasteur Ami Bornand a parlé dimanche après-midi au temple, à la demande de nos pasteurs.

Le conférencier, dans un exposé plein de fougue, sut intéresser son auditoire au témoignage chrétien qu'il apportait. Il était au service de la Croix-Rouge lorsqu'il fut, avec tant d'autres, arrêté par l'occupant et envoyé en Allemagne dans un vagon plombé où, nous dit-il, une centaine d'hommes étaient condamnés à rester pour la plupart debout. Il fut transféré à Dachau. M. Bornand n'insista pas sur les atrocités ; il faut toutefois croire qu'elles furent assez terribles pour lui faire d'abord perdre la foi, qu'il retrouva providentiellement plus tard, grâce à un pasteur également prisonnier.

Les expériences religieuses furent très fécondes. Des cultes se tinrent même jusque sous les fenêtres du commandant du camp ! M. Bornand reprocha à la Croix-Rouge et aux autorités de ne s'être pas élevées contre ces camps, alors que, dit-il, elles étaient au courant de ce qui s'y passait.

La simplicité avec laquelle M. Bornand apporta son témoignage vibrant toucha profondément l'auditoire.

HAUTERIVE
Le tremblement de terre

Un lecteur nous signale que les habitants de la localité ont aussi observé des secousses de tremblement de terre par deux fois, vendredi.

A 22 h. 40, étant couché, il a bel et bien été secoué de bas en haut, et entendu un sourd grondement, comme le bruit d'un gros camion ou le passage d'un train de marchandises, mais très court.

Vers 4 heures du matin il y a eu un fort grondement, mais sans secousse.

COLOMBIER
Démission d'un conseiller communal

M. Burgat, conseiller communal, a, pour raison de santé, donné sa démission. Il se démet de ses fonctions de secrétaire du Conseil communal et de chef du dicastère des forêts et domaines.

M. Burgat qui, depuis de nombreuses années, s'occupa des choses publiques, prend aujourd'hui une retraite méritée.

Pour son dévouement, ses grandes capacités dans tout ce qui touche les vignes et les forêts, tout spécialement, la commune lui doit une vive reconnaissance. M. Burgat appartient au parti libéral, qui devra, en mars, lui trouver un digne successeur.

PESEUX
Soirée de l'Union cadette

(sp) Samedi dernier, l'Union cadette était sur la brèche, car elle présentait sa soirée à la Salle des spectacles de Peseux. En lever de rideau, c'était la « Conjuration des manches rouges » d'Ernest Rogivue, où les cadets mirent tout leur entrain pour faire revivre cet épisode glorieux de la Suisse primitive. Un ensemble nègre... pour la circonstance, déchaîna les rires et amusa le public par ses « Negroes Spirituals » et eut les honneurs mérités d'un bis.

Après ce joyeux intermède de musique exotique, c'était la fine comédie de C. d'Hollosy, le « Père Grin-Grin », que les aînés jouèrent avec beaucoup de charme, de fantaisie et de sensibilité. L'Union cadette a encore une fois montré qu'elle était capable de présenter un spectacle de qualité, témoignage de son activité et de son entrain.

Père, mon désir est que là où je suis, ceux que tu m'as donnés y soient avec moi. Jean, XVII, 24.

Je sais en qui j'ai cru.

Monsieur Georges Marchand, ses enfants et petits-enfants, à la Chaux-de-Fonds; Madame et Monsieur Louis Rougemont-Marchand et leurs enfants, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Edmond Marchand-Guyot et leurs enfants, à la Chaux-de-Fonds; Madame et Monsieur Philippe Divernois-Marchand et leurs enfants, à St-Aubin; Madame et Monsieur Pierre Girardier-Marchand, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Georges Marchand-Tuscher et leurs enfants, à Couvet; les petits-enfants de feu Louis-Victor Degoumois, son père adoptif; les petits-enfants de feu Enoch Marchand, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et bien-aimée épouse, maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, belle-sœur, tante, cousine et parente,

Madame Lucie MARCHAND
BILLE dite DEGOUMOIS

que Dieu a reprise à leur tendre affection lundi, dans sa 78me année, après une longue et pénible maladie supportée courageusement.

La Chaux-de-Fonds, le 28 janvier 1946.

L'enterrement aura lieu à Saint-Aubin mercredi 30 janvier. Culte au temple de Saint-Aubin à 17 heures.

Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire: rue du Nord 206.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Dieu nous l'a donnée,
Dieu nous l'a reprise,
Que Sa volonté soit faite.

Monsieur et Madame V. Guillaume-Gentil-Dardel, leurs enfants et petits-enfants à Boudry, Aarburg, Coffrane, Bôle et Halten, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Mademoiselle
Andrée GUILLAUME-GENTIL

leur bien-aimée fille, petite-fille, sœur, belle-sœur, tante et parente, enlevée à leur tendre affection, dans sa 21me année, après une longue maladie supportée avec courage et résignation.

Boudry, le 27 janvier 1946.

Je me réjouirai avec joie en l'Eternel, mon âme s'égayera en mon Dieu ; car il m'a revêtu des vêtements du salut. Il m'a couvert du manteau de la délivrance.
Es. LXI, 10.

L'ensevelissement aura lieu à Boudry, le 29 janvier 1946, à 13 heures.

La famille ne portera pas le deuil.
Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Les membres du *Club de dressage de Boudry* sont informés du décès de

Mademoiselle
Andrée GUILLAUME-GENTIL

fille de Monsieur Virgile Gentil, membre du comité, et sœur de Monsieur Camille Gentil, membre de la société.

Les membres sont invités à participer à l'enterrement qui aura lieu à Boudry, le 29 janvier 1946 à 13 heures.

Le comité.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 28 janv. Température. — Moyenne : 0,2 ; min. : —1,4; max. : 2,2. Baromètre. — Moyenne: 724,3. Eau tombée: 2,7. Vent dominant: calme. Etat du ciel: couvert; brouillard jusqu'à 14 h. 30 environ; éclaircie de 15 h. 15 à 16 h. 30 environ. Pluie et grésil pendant la nuit et le matin.

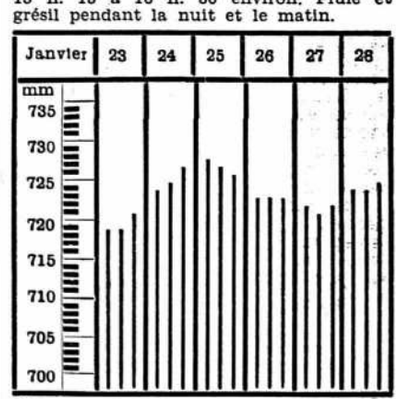

Niveau du lac, du 27 janv. à 7 h. 30: 429.74
Niveau du lac, du 28 janv. à 7 h. 30: 429.70

Prévisions du temps. — En plaine en général, d'abord couvert et brumeux; ensuite éclaircies temporaires. En altitude, nébulosité variable, vent du secteur ouest se renforçant en montagne.
~~~